

Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi
21 décembre 2023 à 18 h 00

Présents pour la Ville : BAUWENS Bernard, Bourgmestre-Président ; BOCAGE Colette, DELEPINE Viviane, DUDANT Gauthier et MORY Mélanie, Echevines ; VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU Michel, MORY Fabrice, BOCQUET Carine, DESMETTE Michelle, DEBILDE Marie-Christine, BAUWENS Julien, VERSCHEURE Fabien, MARQUANT Jean-Pierre, SOENENS Marc, Conseillers ;
DETOURNAY, Directeur Général.

Messieurs VINCENT Samuël, CHEVALIER Dominique et LELEU David sont absents en début de séance

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; RAPAILLE Rita, LUCAS Christine, HIROUX Muriel, BONNET Steven, HELLIN Eloïse, LOUIS Daniel, Conseillers ;
ENGLEBERT, Directrice Générale

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18H00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT Julie, Directrice Générale du CPAS.

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT présente le rapport sur les synergies Ville/CPAS. Le premier point du rapport reprend la liste des synergies mises en place entre les deux institutions par catégorie (informatique, fonctionnement et ressources humaines). Au point 2 du rapport sur les synergies, figurent les matrices de coopération. Elles sont de 4 types : achats, ressources humaines, maintenance et informatique. Pour chacune, il nous est demandé d'évaluer le niveau des synergies. C'est cependant la grille de synthèse (point 3 du rapport) qui présente le plus d'intérêt. On peut y constater que le niveau de rassemblement est de 70 %. Le point 4 reprend l'ensemble des marchés publics fait par la Ville, par le CPAS ou en commun durant l'exercice en cours.

2. Avant-projet d'aménagement de la grande salle du Scaldis

Le Président de séance signale qu'il est de coutume que l'une des deux institutions présente un projet et cette année, c'est au tour de la Ville. Il s'agit d'un avant-projet pour l'aménagement de la grande salle du Scaldis qui vient de faire l'objet d'un accord de subsides. Il remercie le personnel qui cherche à obtenir ces subventions et cède la parole à Monsieur DETOURNAY Pascal, Directeur Général de la Ville. Monsieur DETOURNAY précise que Madame la ministre LINARD avait lancé un appel à projets fin décembre 2021 dénommé « *Infrastructures culturelles – Facilité pour la reprise et la résilience de la Belgique* ». Il s'agissait de soutenir la rénovation énergétique des infrastructures culturelles. Depuis de nombreuses années, la Commune recherchait une possibilité d'aller chercher des subsides pour rénover cette salle et le Collège a décidé de relancer ce projet dans le cadre de cet appel à projets sachant que la Commune ne disposait que d'un mois et demi pour le déposer.

Monsieur VINCENT entre en séance.

Monsieur DETOURNAY ajoute que cet appel à projets visait à soutenir la rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan national pour la reprise et la résilience déposé par la Belgique en application du Règlement (UE) 2021/241.

Le 29/08/2022, la Commune était informée que son avant-projet avait été retenu. Cela a été confirmé par un courrier d'accord ferme de subvention reçu ce 07 décembre 2023.

L'objectif principal poursuivi par cet appel à projets consistait à rénover le parc immobilier affecté à des activités culturelles et à le rendre plus efficace sur le plan énergétique et des ressources. La volonté était de contribuer par conséquent à la réduction des gaz à effet de serre, à la hausse des offres d'emplois et à la croissance dans le domaine de la construction durable, ainsi qu'à la résilience sociale grâce à la réduction des factures d'énergie.

L'objectif général poursuivi est celui de la transition verte. Il se décline en deux objectifs spécifiques :

- Objectif climatique : atteindre une économie d'énergie primaire de 30% minimum.
- Objectif environnemental : encourager l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire.

C'est donc dans ce cadre bien précis que l'avant-projet a été réalisé et cela, en parfaite collaboration avec le Foyer Socioculturel.

Les travaux prévus dans cet avant-projet sont les suivants :

Grande salle :

La grande salle est la partie du bâtiment présentant le plus d'intérêt d'un point de vue culturel. Cette salle est munie d'une scène à l'une de ses extrémités et est bordée par un bar à l'autre extrémité. Les murs extérieurs ne sont pas isolés et la toiture est uniquement isolée thermiquement via des panneaux autoportants munis de 50mm de mousse rigide PUR. L'installation d'une isolation thermique sur l'enveloppe extérieure de la salle permettrait de réduire drastiquement les consommations énergétiques du bâtiment. Il est toutefois précisé que l'isolation de la toiture nécessitera le renforcement de la structure portante de celle-ci.

Une étude acoustique a été réalisée en 2013, ce qui a permis de confirmer les faibles performances de cette salle. La solution privilégiée afin de palier à ce problème serait :

- D'installer des faux-plafonds acoustiques sous la toiture et sous le bacon ;
- D'installer des plaques de plâtre acoustiques sur les murs.

La suppression de la scène a été étudiée mais l'option s'avère trop onéreuse par rapport au gain de polyvalence de la salle. Celle-ci sera donc maintenue et pourra être étendue au moyen de praticables en cas de besoin.

La salle sera équipée de matériel spécifique nécessaire à l'organisation de spectacles (rideaux de scène, pendrillons, perches mobiles motorisées, pont de support etc.).

L'éclairage sera intégralement revu afin, notamment, de réduire les consommations énergétiques. Des cimaises seront installées afin de pouvoir y organiser des expositions.

Loges

Les loges existantes sont situées sous la scène de la grande salle et sont accessibles depuis celle-ci.

Ces loges ont une hauteur sous plafond assez faible (près de 2m). Seuls des travaux de rafraîchissement (mise en peinture) sont prévus.

Messieurs LELEU et CHEVALIER entrent en séance.

Balcon

Le balcon est un espace disposé en gradin. Ce balcon pourra être utilisé comme local régie (à l'aide d'une régie mobile) ou comme salle de conférence. Pour ce faire, il est prévu de fermer

l'espace ouvert situé entre le plafond et le parapet donnant sur la grande salle au moyen d'une cloison fixe construite au droit de ce dernier. Celle-ci sera pourvue d'une ouverture en partie centrale qui pourra être obturée au moyen de panneaux amovibles suspendus (type coulissants) suivant les besoins.

Du mobilier de rangement verrouillable sera construit en parties latérales de l'espace « balcon ». Ce mobilier aura pour but de stocker du matériel de régie en toute sécurité. Enfin, un écran déroulable sera installé pour les besoins des conférenciers.

Ancienne salle de projection

L'ancienne salle de projection se situe à l'arrière du balcon. Etant donné que l'espace régie sera installé sur le balcon, ce local peut être aménagé en espace de stockage.

Le bar

Le bar borde la grande salle et est situé à l'opposé de la scène. Actuellement, ce bar n'est pas raccordé à l'eau courante et ne dispose pas d'évacuation d'eaux usées. Les travaux permettraient de pallier à ces manquements ainsi qu'à l'équiper du mobilier nécessaire à son fonctionnement.

Outre les travaux mentionnés ci-dessus, le projet comprend :

- Le remplacement des chaudières à mazout par des chaudières gaz à condensation ;
- Remplacement des vannes thermostatiques des radiateurs par des vannes thermostatiques programmables ;
- La fourniture et la mise en œuvre d'exutoires de fumée ;
- La mise en œuvre d'un système de ventilation double-flux

A ce stade, les travaux sont estimés globalement à 675.742,50 € hors TVA

Le 5 décembre dernier, la Ministre de la Culture, Mme Linard, nous notifiait l'accord ferme de subvention au montant de 397.100,08 € réparti comme suit :

- 287.555,23 € pour les travaux économiseurs d'énergie (taux de subventionnement : 70%) ;
- 109.544,85 € pour les travaux non-économiseurs d'énergie (taux de subventionnement : 40%)

Le Planning escompté est le suivant : approbation du cahier des charges prévu en septembre 2024, lancement de la procédure de marché pour un début des travaux au printemps voire au pire à l'été 2025.

Le Président ajoute que cette salle pourra toujours être utilisée pour l'organisation d'un banquet.

Monsieur VIVIER salue cette proposition d'aménagement. Un autre projet avait échoué il y a quelques années et c'est donc une bonne nouvelle pour ce bâtiment.

3. Divers

Madame LUCAS rappelle que la Maison de Repos du CPAS est classée en simple Maison de Repos et demande si une demande a déjà été introduite auprès de la Région Wallonne pour que cette Maison de Repos puisse obtenir le statut MRS (Maison de Repos et de Soins). Cela permettrait d'avoir un encadrement plus médicalisé et d'obtenir plus de subsides pour le fonctionnement de l'infrastructure. Si ce changement n'était pas envisageable, ne serait-il pas judicieux de trouver un emplacement à l'intérieur ou autour de l'immeuble existant dans lequel

les aînés pourraient y effectuer des activités plus complètes tels que vélo, gymnastique de groupe et autres.

Monsieur BILLOUEZ signale que l'aspect public de la réunion incite les questions car celle-ci n'est jamais venue au Conseil de l'Action Sociale bien que les Conseillers se voient souvent. Une étude avait été faite il y a un certain temps. Un tel projet demanderait d'importants investissements. La Maison de Repos va faire l'objet de travaux de rénovation mais elle n'est pas extensible. Les activités pour les aînés ont été renforcées mais il n'est pas envisagé de faire une extension à ce jour. Il faut penser au principal et tout le monde se rend compte que la maison de Repos coûte. Elle fait partie des 3 maisons de repos les moins chères de Wallonie ce qui permet aux antoiniens d'en profiter à moindre prix mais passer en MRS demanderait probablement de construire une nouvelle Maison de Repos.

Monsieur VINCENT signale avoir remarqué un peu d'animation autour du bâtiment que le CPAS possède dans la Grand'Rue et désire savoir s'il y a du neuf dans ce dossier. Monsieur BILLOUEZ précise que l'auteur de projet affine son dossier pour la demande de permis d'urbanisme. A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ précise que le projet reste sur la base d'une recyclerie en rez-de-chaussée et en appartements à l'étage.

Monsieur CHEVALIER précise qu'une entrée sur deux en Maison de Repos fait suite à une chute au domicile ce qui veut dire que les personnes rentrent avec une mobilité quelque peu altérée. Si on ne fait rien, son état va continuer à se dégrader. Si une personne atteint un statut MRS après être restée plusieurs années à la Maison de Repos, par humanité, elle ne sera pas chassée pour autant. Mais on nous dit qu'il n'y a pas de place pour aménager un espace pour faire de l'exercice physique et maintenir l'intégrité physique des pensionnaires alors qu'on en a prévu un pour la coiffure ou encore le fumoir même si cela est tout aussi utile. Il faudrait mener cette réflexion pour mieux prendre en charge les résidents. Un espace permettant un travail en groupe sera bien plus efficace pour un traitement de kinésithérapie que des traitements individuels. Lorsqu'une personne est victime d'une fracture du col du fémur, les statistiques montrent qu'une sur deux décède dans l'année. Il est donc primordial d'étudier la construction ou l'aménagement d'un local pour les soins de kinésithérapie. Monsieur BILLOUEZ signale que tout est une question de moyens. Le salon de coiffure et le fumoir font tout à peine 4 m² chacun et ne pourraient certainement pas convenir pour un local de kiné. En règle générale, les commentaires sont très positifs sur les soins apportés aux résidents. Cependant, la dernière personne rentrée avait 95 ans à son admission ce qui explique qu'elle demande plus de soins et d'attention qu'auparavant. C'est un défi pour l'avenir.

La séance est clôturée à 18 h 23

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ